

Evaluation und Weiterentwicklung der Nachhaltigkeitsbeurteilung (NHB)

im Auftrag des Bundesamtes für Raumentwicklung

Schlussbericht

18. Februar 2008

Impressum

Empfohlene Zitierweise

Autor: Ecoplan
Titel: Evaluation und Weiterentwicklung der Nachhaltigkeitsbeurteilung (NHB)
Auftraggeber: Bundesamt für Raumentwicklung (ARE)
Ort: Bern
Jahr: 2008

Begleitung seitens des Auftraggebers

Pietro Cattaneo (ARE)

Begleitgruppe

Michel Matthey (ARE)	Markus Liechti (BAV)
Daniel Wachter (ARE)	Urs Ziegler (BAZL)
Regula Bärtschi (ARE)	Ursula Ulrich (BAG)
Andreas Hauser (BAFU)	André de Montmollin (BFS)
Nikolaus Hilty (BAFU)	Lorenzo Cascioni (BK)
Alkuin Koelliker (SECO)	Bernhard Wenger (DEZA WBN)
Vinzenz Jung (BLW)	Irene Roth (AUE, Kt. Bern)
Jean-Luc Poffet (ASTRA)	Susanna Bohnenblust (Stabstelle NE, Kt. Aargau)

Projektteam Ecoplan

Felix Walter
Oliver Walker

Der Bericht gibt die Auffassung der Autoren wieder, die nicht notwendigerweise mit derjenigen des Auftraggebers oder der Begleitorgane übereinstimmen muss.

Ecoplan
Forschung und Beratung
in Wirtschaft und Politik
www.ecoplan.ch
Thunstrasse 22
CH - 3005 Bern
Tel +41 31 356 61 61
Fax +41 31 356 61 60
bernd@ecoplan.ch
Postfach
CH - 6460 Altdorf
Tel +41 41 870 90 60
Fax +41 41 872 10 63
altdorf@ecoplan.ch

Résumé

a) Contexte et sélection d'exemples pratiques

Depuis 2004, une conception générale de l'évaluation de la durabilité (EDD) permet d'apprécier la durabilité des projets et des politiques de la Confédération.² La présente étude comprend une évaluation de quelques EDD déjà effectuées et des propositions susceptibles d'améliorer la méthode, les processus et les effets d'une EDD.

Quatre évaluations de la durabilité ont été sélectionnées à titre d'exemples pratiques:

- Plan sectoriel des transports – partie programme
- Politique agricole 2011
- Nouvelle politique régionale: programmes de mise en œuvre dans les cantons
- PSIA – variantes d'exploitation pour l'aéroport de Zurich

Le tableau 1 présente les exemples pratiques étudiés.

Tableau 1: Typologie des exemples pratiques

	Plan sectoriel des transports - partie programme	Politique agricole 2011	Nouvelle politique régionale	PSIA -variantes d'exploitation pour l'aéroport de Zurich
Objectifs de l'instrument	Instrument d'évaluation et d'optimisation en cours de processus du plan sectoriel	Instrument d'évaluation de la PA	Instrument d'aide à l'évaluation et à l'optimisation des programmes de mise en œuvre	Instrument d'évaluation et d'optimisation pour la comparaison des variantes
Effet(s) évalué(s) - intégral ou partiel	intégral	intégral	intégral	intégral
Objet d'étude	Programmes/planifications ou projets (grands/petits)	Grandes orientations stratégiques (ensemble des modes de transport) du plan sectoriel des transports	Exigences générales de la politique agricole	Programmes cantonaux de mise en œuvre de la NPR
dans quels secteurs?	Transports	Agriculture	Politique de promotion économique	Transports aériens
Stade d'intervention - ex-ante/ex-post	ex-ante	ex-ante	ex-ante	ex-ante
Ancrage institutionnel pour l'évaluation	ARE (OFEV, Infras, Ecoplan, Ecoscan)	OFAG (OFEV, ARE)	offices cantonaux spécialisés à l'att. du seco	OFAC (canton de Zurich, Unique)
Cadre de référence; méthode	Conception générale EDD	Procédure OFAG basée sur 12 indicateurs	Propositions ARE/seco, mais diverses solutions cantonales	Analyse de la valeur d'utilité basée sur 65 indicateurs

² ARE (2004), Evaluation de la durabilité: conception générale et bases méthodologiques.

b) Résultats de l'évaluation

La **méthode** préconisée par la Conception générale a dans l'ensemble fait ses preuves. Elle fournit un canevas bien tracé tout en laissant suffisamment de souplesse pour s'adapter à la problématique concernée, par exemple dans la grille de critères. Une EDD effectuée avec soin peut constituer, en cas de questions complexes, un soutien précieux pour la prise de décisions fondées et permet de progresser plus efficacement dans les situations politiques difficiles.

Pour les aspects se rapportant aux **processus d'évaluation**, la Conception générale laisse une importante marge de manœuvre. Celle-ci est appréciée en raison de la souplesse qu'elle autorise, mais elle est aussi critiquée car la garantie de la qualité et la transparence pourraient s'en trouver diminuées. Les exemples prouvent qu'il convient de lancer une EDD dès que possible et que cet instrument est à utiliser en cours de processus.

Les **effets** de l'EDD sont bénéfiques, mais peuvent varier d'une application à l'autre. L'EDD peut permettre de structurer un processus en proposant d'établir au moyen d'un système d'objectifs et d'un canevas bien tracé un cadre de réflexion clair et complet qui, au départ, fait souvent défaut pour les projets sectoriels. L'EDD en cours de processus a permis d'identifier les problèmes et les conflits d'objectifs dès le commencement de l'élaboration d'un programme et de fournir des arguments pour les éliminer; à noter cependant qu'il s'agissait dans tous les exemples pratiques d'effets relativement minimes qui n'ont pas amélioré de façon décisive la durabilité des programmes. Les EDD sont de judicieux instruments pour les projets de grande ampleur qui ont des incidences importantes ou potentiellement importantes; par conséquent, le degré de précision des EDD doit être accordé à l'importance du projet.

c) Propositions d'amélioration

Les enseignements recueillis sur la méthode, les processus et les effets dans le cadre de l'évaluation des exemples pratiques et les inputs de l'atelier du 10 janvier 2008 ont permis d'élaborer des propositions d'amélioration de la méthode et des processus décrits dans la Conception générale:

Sur le plan méthodologique, une amélioration de la définition des standards de qualité est nécessaire (EDD simplifiée ou approfondie) afin de protéger l'EDD en tant que « label de qualité ». On devrait aussi évaluer plus fréquemment des alternatives voire des variantes d'un programme ou d'un projet. Il serait par ailleurs souhaitable de procéder, entre autre, à une concrétisation du système de critères et à une représentation des lacunes en matière de développement durable qui subsisteraient malgré l'existence d'un programme.

Une amélioration est principalement attendue au niveau des processus prévus dans la Conception générale. Les spécialistes souhaitent une plus grande clarté dans les directives qui devraient être respectées sous réserve d'exceptions justifiées. Il serait nécessaire de clarifier les situations nécessitant une EDD (simplifiée ou approfondie), par exemple dans le cadre du programme de législature. Par ailleurs, il conviendrait d'instaurer le principe de la publication systématique, sous une forme appropriée, des EDD au moment opportun pour

que l'évaluation soit utile à la prise de décisions. La participation d'offices spécialisés (par exemple seco, OFEV) et de l'ARE en tant que centre compétent en matière de méthodologie devrait être la règle. Cela permettrait également de développer et d'instaurer « une bonne pratique ».

La complémentarité avec les divers instruments d'évaluation existants (par exemple l'analyse d'impact de la réglementation, l'étude stratégique de l'environnement, l'évaluation socio-économique de mesures environnementales) est déjà bien clarifiée, mais pourrait être encore améliorée.

Ces propositions d'amélioration pourraient être intégrées à une remise à jour de la Conception générale ou à l'élaboration d'un guide d'évaluation de la durabilité.